



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Rennes, le **30 JUIN 2020**

La Préfète

à

Madame le Maire  
Monsieur le Maire  
(liste des communes in fine)

Dossier suivi par Catherine Ninzatti  
☎ : 02.99.02.13.39  
✉ : catherine.ninzatti@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Objet :** Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval 2020-2022 et 2023-2028.

**P. J. :** 3

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval 2020-2022 et 2023-2028, l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête remplaçant celui du 18 février 2020 abrogé en raison de la crise sanitaire.

Cette enquête se déroulera du 25 août (9h00) au 25 septembre 2020 (12h00).

Je vous informe que le dossier peut-être téléchargé sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Conformément à l'article 5 de l'arrêté précité, vous voudrez bien publier par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux fréquentés par le public, l'avis d'ouverture d'enquête ci-joint. Cet avis, dont l'accomplissement sera certifié au moyen de l'imprimé ci-annexé, sera affiché 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit le 10 août 2020 au plus tard et pendant toute la durée de celle-ci.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de votre commune est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Vous voudrez bien me le faire parvenir dès qu'il aura été exprimé.

Je vous remercie de veiller à l'accomplissement de toutes ces formalités.

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Chef de bureau,

Michèle ROBIC

Communes destinataires :  
Aucey-la-Plaine  
Sacey  
Bazouges-la-Pérouse

Combourg  
Cuguen  
Gahard  
Le Ferré  
Les Portes du Coglais  
Marcillé-Raoul  
Mézières-sur-Couesnon  
Noyal-sous-Bazouges  
Pleine-Fougères  
Pontorson  
Rimou  
Romazy  
Saint-James  
Saint-Léger-des-Près  
Saint-Ouen-des-Alleux  
Saint-Rémy-du-Plain  
Sens-de-Bretagne  
Sougeal  
Tréméheuc  
Val-Couesnon  
Vieux-Vy- sur-Couesnon

Copie à :

M. le Sous-préfet de Saint-Malo  
M. le Sous-préfet de Fougères  
M. le Sous-Préfet d'Avranches